

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE



**JEAN SOL**

Sénateur  
des Pyrénées-Orientales



# Le Sénateur Jean Sol vote en faveur de l'inscription de l'IVG dans la Constitution

**Le 28 février 2024 à 20 h, le Sénat a franchi une étape historique** en adoptant le projet de loi visant à inscrire le droit à l'interruption volontaire de grossesse (IVG) dans la Constitution, dans les mêmes termes que l'Assemblée nationale.

**Avec un vote de 267 voix pour et 50 voix contre, le Sénat a confirmé son soutien sans équivoque à cette réforme fondamentale** pour les droits des femmes. Cette décision ouvre la voie vers le Congrès le 4 mars prochain, où la réforme devra être adoptée à la majorité des trois cinquièmes, réunissant députés et sénateurs à Versailles.

**Je me réjouis de cette avancée significative pour les droits des femmes et reste engagé pour l'égalité et la liberté de choix.** Cette inscription de l'IVG dans la Constitution envoie un message fort, affirmant l'engagement de la France en faveur des droits des femmes, en amont de la journée internationale, célébrée chaque année le 8 mars.

Je rends également hommage à l'héritage de **Simone Veil**, pionnière pour le droit à l'IVG et figure emblématique de la politique française, qui a ouvert la voie à cette avancée majeure : **« Je suis convaincue qu'une société qui n'accorde pas aux femmes toute leur place est une société malade ».**

### CONTACT MEDIAS

Valérie FONT-GUILLERMET  
Mob. : 06 48 23 47 45  
Mél. : v.font-guillermet@clb.senat.fr  
5 qua Sébastien Vauban  
66 000 PERPIGNAN

Jean SOL  
sénateur  
f t i o i n y

